

lit entre autres : « Nous sommes montés au premier étage des archives, que nous avons trouvé ouvert et la porte *brisée, ouverte et rompue*. Dans la première chambre, nous avons trouvé plusieurs *vieux papiers cassés, brisés et rompus*, desquels n'a été possible de faire inventaire, d'autant qu'il n'y avoit aucune chose où l'on pût asseoir jugement, ny substance. Après, nous sommes montés au second membre desdites archives qu'étoit une chambre voutée, la porte de laquelle nous avons semblablement trouvée *ouverte, rompue par force*, et dans icelle avons trouvé de grands buffets de noyer, tout à l'entour et iceulx buffets bulletés et étiquetés des noms des terres et seigneuries que tiennent les sieurs doyen et Chapitre, tant aux champs qu'en cette ville de Lyon, lesquels buffets avons trouvé aussi *rompus et brisés*, sans que dans iceulx y eust *aucuns papiers, lettres, titres, documents ou enseignements*, et dans lesquels lesdits sieurs doyen et archidiacre ont dit leur avoir été pris dans leur dit Trésor : *Terriers, lettres, titres, documents et enseignements* qui leur estoit un *dommage et perte inestimable*, — réquerant de ce que dessus leur estre fait acte, pour leur servir et valoir en temps et lieux, » Du reste, toutes les archives de la Primatiale ne furent pas détruites entièrement, comme ce procès-verbal semble l'indiquer, et comme l'ont avancé quelques écrivains lyonnais. Je lis, en effet, dans un manuscrit du dernier siècle, conservé aux archives de la ville, et dont le custode Deville semble être l'auteur, les lignes suivantes : « Cependant on a eu le bonheur de soustraire à la fureur des hérétiques les livres des *Actes capitulaires* qui avaient été commencés en 1361 et se trouvaient déjà multipliés jusques au nombre de 52. On eut l'obligation au zèle et à l'industrie de M. Croppet. (1) On recouvra aussi quelques livres

---

(1) Le Chapitre ne se montra pas ingrat envers M. Croppet. Voici ce que rapporte à cet égard Pernetti, t. I, p. 291. « Jean Croppet, premier du nom, ayant acquis la propriété de tous les greffes de Lyon, rendit aussi des services à sa patrie et en particulier à l'Église de Lyon. Aidé par son frère, André Croppet, docteur ès droits de Sorbonne, il parvint à soustraire au pillage des protestants, le 30 avril 1562, une partie des reliques de saint Jean-Baptiste, de saint Étienne, et de saint Vincent. L'Église, pour reconnaître ce service rendu, accorda à Jean Croppet une chapelle dans l'église paroissiale Sainte-Croix, où il fit apposer ses armes sur les